



FÉLIX GOUIN (1884-1877)

Du 26 janvier au 24 Juin 1946

Le 20 janvier 1946, le général de Gaulle, président du gouvernement provisoire de la République française, avait quitté «irrévocablement» le pouvoir et il importait de lui trouver sans tarder un successeur à la tête de l'Etat.

C'est dans ces conditions que Félix Gouin, président de l'Assemblée constituante, sera élu le 23 janvier à une charge qu'il ne brigait pas.

Né le 4 octobre 1884 à Peypin (Bouches-du-Rhône), député d'Aix-en-Provence de 1924 à 1940, il rallia Le Comité français de Londres, où il fut le représentant de la S.F.I.O. On dit que sa bonhomie méridionale dissimulait une certaine roublardise et son amour des citations fleuries quelques velléités autoritaires.



Par 497 voix sur 555 votants, ses pairs le créditèrent des qualités nécessaires pour assurer la transition jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions. Félix Gouin inaugure le tripartisme en formant un gouvernement comprenant socialistes, communistes et M.R.P.

Cette formule n'aura qu'une brève existence, car la rupture intervient le 3 avril. Mais, au-delà des jeux politiques, la France connaît de sérieuses difficultés. La reconstruction piétine, la reprise de la production agricole et industrielle est très lente, l'augmentation des prix est vertigineuse et la valeur de la monnaie s'amenuise.

Léon Blum a été envoyé aux Etats-Unis avec Jean Monnet pour négocier un accord financier de sauvetage, qui est signé le 28 mai. Ce premier semestre de 1946 est jalonné de décisions importantes dont beaucoup ont été préparées par de Gaulle.

L'épuration se fait moins partisane. Le 11 mai, une loi prononce «la confiscation et l'attribution par l'Etat des biens des entreprises de presse ayant collaboré avec l'ennemi».

Elle sera à l'origine de nombreuses polémiques. Mais la législation la plus importante porte sur les nationalisations : électricité, gaz, organismes de crédit le 8 avril, assurances et charbonnages du Nord et du Pas-de-Calais, le 26.

Enfin, le 22 mai, le bénéfice de la Sécurité sociale est étendu, en principe, à l'ensemble de la population.

Le rejet du projet de Constitution au référendum du 5 mai 1946 est un peu un échec personnel pour Félix Gouin. Le 12 juin, à la séance d'ouverture de la seconde Assemblée constituante, il remet la démission de son gouvernement et cède la place à Georges Bidault.

Son nom aurait été vite oublié sans l'«affaire des vins», scandale qui éclate en octobre 1946. Félix Gouin a été mis en cause par Yves Farge, ministre du Ravitaillement.

Preuve sera faite de son innocence, mais l'opinion publique restera conditionnée par la campagne de calomnies, ce qui ne l'empêchera pas de demeurer député des Bouches-du-Rhône jusqu'en 1958.

<http://www.alex-bernardini.fr/histoire/Felix-Gouin.php>